



Avocat au Barreau de Paris depuis 2001, Guillaume Rimbault est titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en droit du numérique et des nouvelles technologies de l'université Paris XI.

Guillaume dispose d'une expérience importante dans le secteur de l'informatique et des nouveaux médias. Il travaille indifféremment en français et en anglais.

Guillaume assiste régulièrement des sociétés d'ingénierie informatique dans le cadre de la négociation et la rédaction de leurs contrats. Il dispose également d'une expertise reconnue dans le domaine des contentieux liés aux technologies de l'information concernant des problématiques telles que les manquements dans la conduite de projets, la violation de droits de propriété intellectuelle ou la concurrence déloyale.

Guillaume conseille également des producteurs et des auteurs dans le secteur des médias et de l'audiovisuel tant concernant la gestion contractuelle des droits de propriété intellectuelle que dans les phases précontentieuses et contentieuses que ceux-ci peuvent connaître dans le cadre de leurs activités.

Guillaume intervient également régulièrement sur ces sujets pour le compte de compagnies d'assurances dans le cadre des garanties responsabilité civile professionnelle souscrites par leurs assurés du secteur des nouvelles technologies et des médias.

Guillaume a travaillé au sein des cabinets anglo-saxons Taylor Wessing, Nixon Peabody et Bird & Bird avant de créer sa structure en 2014.